

DELIBERATION

SEANCE DU 5 JUILLET 2020

DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 8 juillet 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal: 1er juillet

2020

N° 20-06-01

OBJET : Election du Maire Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

DENIS Philippe — DECHANDON Jacques — MORERE Solange — GRANGIER Gilles — PAULET Mireille — ALLANCHE Gérard — PEREIRA Arlette — BERNE Guy — NIGAY Geneviève — BECUWE Christian — BOICHON Suzanne — CHEVALLIEZ Régine — CONSIGNY Edith — DUCROS Daniel — BRUNET Marie-Hélène — GRANGE Gérard — GRANGE Serge — FRANCHINI Michel — PALLEY Christine — DE ALMEIDA Joaquim — ROCHETTE Thomas — BENNICI Céline — THOLLOT Lydie — HUBERT André — DUBESSET Georges — BOUILHOL Marie-Hélène — MONTELIMARD Romain.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : PION Françoise à DECHANDON Jacques — DESBREE Aurélie à MONTELIMARD Romain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020 Affichage : 07/07/2020



OBJET DE LA DELIBERATION

ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

Sous la présidence de Monsieur Christian BECUWE, le plus âgé des membres du conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ; Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Philippe DENIS est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Monsieur Philippe DENIS a obtenu 24 voix (vingt-quatre).

Monsieur Philippe DENIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin comptabilise 24 suffrages exprimés pour M. Philippe DENIS.

- PROCLAME Monsieur Philippe DENIS, Maire de la commune de Saint-Galmier et le déclare installé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 8 juillet 2020.

LE MAIRE, Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020 Affichage : 07/07/2020